Le Minihic-sur-Rance

le minih infos

Janvier 2018

Le Journal Municipal du Minihic sur Rance

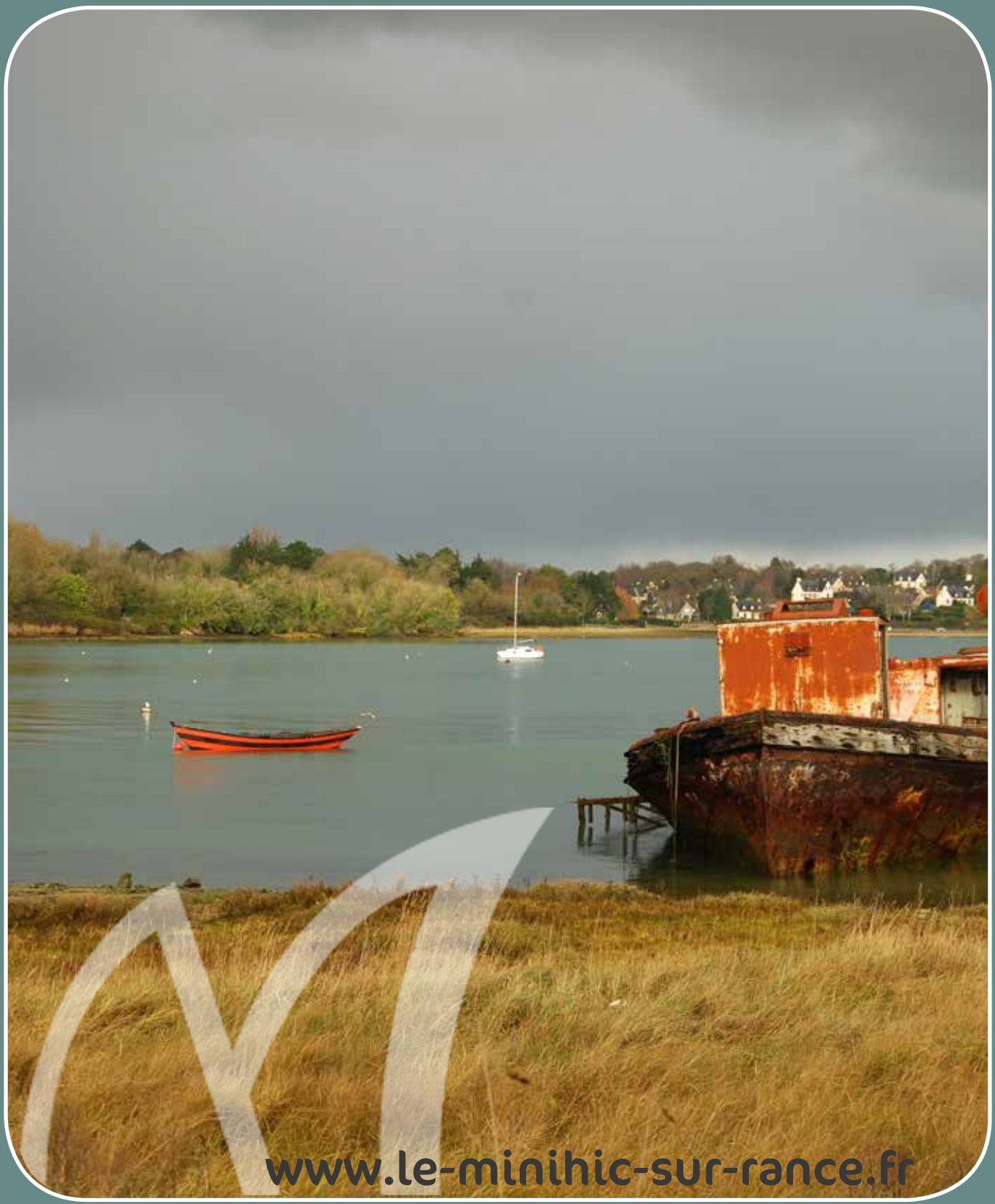

www.le-minihic-sur-rance.fr

L'ÉDITO DU MAIRE

Comme le veut la tradition, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette année 2018.

J'écris ces lignes mercredi 27 décembre au matin, la tempête est là, la dernière de l'année, j'espère.

2017 a été mouvementé. Le climat nous montre à quel point cette planète que nous n'avons pas su respecter manifeste son mécontentement. Ce n'est pas une branche que nous scions, c'est notre monde que nous détruisons de plus en plus rapidement. Les grandes lignes politiques sont dans cette même dynamique. Décidément, je dois m'être levé du mauvais pied ce matin...Non, soyons positifs, si nous faisons tous des efforts, la situation pourra sans aucun doute s'améliorer...

Je vous souhaite de beaux jours, une belle, une très belle année 2018.

Le soleil se lève malgré les nuages, tout recommence !

Merci à tous de nous aider à faire de notre commune un bel espace de vie pour nos enfants !

Claude RUAUD

Impression HPI La Richardais - Sur papier issu de forêts gérées durablement

INFOS MUNICIPALES

LE PRIX DE L'EAU

Le SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche) regroupant les communes de Pleurtuit, Saint Briac, La Richardais et le Minihic-sur-Rance, a lancé un appel d'offres afin de choisir un nouveau gestionnaire de notre réseau de distribution d'eau potable pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025.

Le marché a été emporté par la SAUR, le prestataire déjà en place, qui offrait les meilleures conditions techniques et financières.

En conséquence, le SIERG est en mesure de proposer, à compter du 1er janvier 2018, des tarifs en baisse, tout en maintenant une ressource suffisante pour assurer le renouvellement et l'entretien annuel du réseau (195 km de canalisations).

Afin de pouvoir vous faire une idée de l'impact de cette baisse sur votre facture, vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les tarifs pour trois types de consommation annuelle (30, 60 et 120 m³). L'abonnement étant fixe, la réduction est proportionnelle à la consommation.

	2017	2018		
Prix eau pour 30 m3*	119,71 €	104,20 €	3,47 €/m3	-15,51 €
Prix eau pour 60 m3*	181,41 €	153,54 €	2,56 €/m3	-27,87 €
Prix eau pour 120 m3*	304,81 €	252,22 €	2,10 €/m3	-52,59 €

*Les prix indiqués concernent le prix de l'eau hors assainissement.

Par ailleurs, la SAUR va proposer la télé-relève aux propriétaires de résidences secondaires et les relevés seront dorénavant effectués courant mai/juin, au lieu d'octobre.

DIVERSES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les certificats d'immatriculation

Depuis le 16 octobre 2017, les guichets délivrant les certificats d'immatriculation de la Préfecture et des Sous-Préfectures sont définitivement fermés. Toutes les opérations concernant les demandes de titres sont exclusivement traitées par télé-procédure sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) ou auprès des professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Les cartes nationales d'identité

Depuis le 1er décembre 2016, la Carte Nationale d'Identité est biométrique. Comme pour les passeports, elle est établie uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif biométrique. Sur notre territoire, les mairies les plus proches sont celles de Dinard, Saint-Malo, Beaussais-sur-Mer, Dinan, Dol-de-Bretagne et Combourg.

Certificat d'intempéries

La mairie ne délivre pas de certificat d'intempéries.
Pour en obtenir un, voici la démarche à accomplir :
- Prendre contact avec l'assurance.
- Dans la majorité des cas, l'assurance demande tout de même à l'assuré de bien vouloir fournir la preuve de ce qu'il avance. Il doit donc se mettre en relation avec les services concernés. Pour le cas de dommages suite à un caprice météorologique, il faut donc s'adresser à Météo-France, soit par mail à cdm35@meteo.fr, soit par téléphone au 08 90 71 14 15.

Nota Bene : la délivrance d'un certificat d'intempéries est payante.

PACS

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des conventions de pactes civils de solidarité (PACS), leur modification et leur dissolution, se font auprès de l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires de PACS fixent leur résidence. La commune enregistre la convention de PACS et procède à sa modification et à sa dissolution.

Qui peut se pacser ?
Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes physiques, majeures, de sexe différent ou de même sexe.

Elles s'engagent à :
une vie commune, une aide matérielle, une assistance réciproque.

Un Pacs ne peut pas être conclu :
- entre ascendant et descendant en ligne directe
- entre alliés en ligne directe (belle-mère et gendre, beau-père et bru, etc.)
- entre collatéraux jusqu'au troisième degré inclus (frères et sœurs, oncles et nièces, etc.)
- si l'une des deux personnes est déjà mariée ou déjà engagée par un Pacs

Un Pacs peut être conclu par une personne sous curatelle ou tutelle sous certaines conditions

Les pièces à fournir sont :
- la convention de PACS
- la copie des pièces d'identité
- la copie intégrale ou un extrait de son acte de naissance avec filiation de moins de trois mois
- les attestations sur l'honneur certifiant que chaque partenaire n'a pas de lien de parenté ou d'alliance avec l'autre partenaire
- les attestations sur l'honneur indiquant l'adresse à laquelle les partenaires fixent leur résidence commune
- les personnes divorcées, veuves ou étrangères doivent fournir des pièces supplémentaires

Si vous souhaitez vous pacser, **prenez contact avec le secrétariat de la mairie.**

Les PACS sont enregistrés le dernier mardi du mois.
Vous devez déposer l'ensemble des documents nécessaires à l'enregistrement du PACS un mois à l'avance en mairie.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

14/01	Vœux du Maire • *Municipalité*
19/01	AG • *Comité des fêtes*
03/02	Concert • *Comité des fêtes*
11/02	Braderie puériculture • APE Les petits loups
17/03	Repas • APE Les petits loups
19/03	Messe ST JOSEPH • Chapelle ST BUC
24/03	Chasse aux œufs • Comité des fêtes et EHPAD
08/04	Troc plantes • *Municipalité*
08/04	Braderie puériculture • APE Les petits loups
14-15/04	Tir à l'arc Japonais
22/04	Braderie • *Comité des fêtes*
28-29/04	Salon des artistes
01/05	Tournoi de football • *Entente sportive*
16/05	Fête de l'Amitié • *Club des ajoncs*
03/06	Course Trans Minihic • *Run in Rance*
15/06	Tir à l'arc Japonais
23/06	Fête de la musique • *Comité des fêtes*
Fin juin	Kermesse de l'école • *APE*

DEFIBRILLATEUR

Afin de le rapprocher des lieux principaux d'activité et de fréquentation du Minihic, le défibrillateur installé sur le mur extérieur de la bibliothèque **va être déplacé à partir du 15 janvier 2018** en face de la salle la Lorgnette à proximité de l'entrée de l'école côté verrière.

COMMENT EVITER LES CONFLITS DE VOISINAGE

Avoir des arbres, des arbustes ou des arbrisseaux sur un terrain est réglementé, que cela soit en limite de terrains privés ou en limite des voies et espaces publics.

En limite de terrains privés

Les plantations « mitoyennes »
Articles 669 et 670 du Code civil
Les arbres et la haie plantés sur la ligne séparative de deux héritages sont réputés mitoyens.
Les fruits sont recueillis à frais partagés par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis.
Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié.

Les plantations « privatives »
Articles Articles 671, 672, 673 du Code civil.
Il y a des distances à respecter entre la plantation et la ligne séparative.
Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus.
Sur la commune, il n'y a pas de règlement spécifique sur ce point. Les distances à respecter sont celles prévues par le code civil :

- si la hauteur de la plantation dépasse 2 mètres, elle doit être plantée à la distance de 2 mètres de la ligne séparative des deux héritages propriétés,
- si elle est inférieure à 2 mètres, elle doit être distante d'un demi-mètre (0,5 mètre).

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.
Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Sauf si les plantations existent depuis au moins 30 ans ou sont prévues par un titre les autorisant.

Obligations d'entretien et d'élagage
Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.
L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.
Si les racines, ronces ou brindilles avancent sur son terrain, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.
Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Plantations en bordure des voies, d'espaces et de réseaux publics

Les conditions et les distances de plantations aux abords des voies, espaces et réseaux publics sont dictées par différentes réglementations (le Code de la Voirie Routière, le Code Rural et de la Pêche Maritime, le Code Forestier, des arrêtés préfectoraux, des arrêtés municipaux).

Ces règles peuvent être différentes en fonction du type et du lieu du domaine public (chemin, route, carrefour, virage, cours d'eau, ligne électrique...) et du type de plantation (arbres, haies).

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Les propriétaires riverains, ou leurs représentants, doivent entretenir leurs plantations. La réglementation prévoit l'élagage d'office à la charge du propriétaire après mise en demeure.

A titre d'exemple, le règlement de voirie de la commune dispose qu'il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Lorsque la voie communale est empruntée par une ligne de distribution d'énergie électrique, aucune plantation d'arbres ne peut être effectuée sur les terrains en bordure de cette voie, ou de cette section de voie, qu'à la distance de 3 mètres pour les plantations de 7 mètres ou plus de hauteur.
En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le Maire ou par les usages locaux (Code rural). Si rien n'est prévu, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations.

Attention
Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de demander des indemnisations pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.
Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs : les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, les feuilles qui provoquent des nuisances, les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

L'arbre est un être vivant, il faut donc prévoir son évolution et le planter, en fonction de son futur développement, au bon endroit.

URBANISME ET TRAVAUX

TRANSPORT DE L'EAU EN TRAVERSEE DE LA RANCE

EAU DU PAYS DE SAINT MALO le syndicat mixte présidé par M. Jean-Luc BOURGEAUX maire de CHERRUEIX est constitué de 42 communes et regroupe 5 collectivités distributrices d'eau potable dont le SIERG (syndicat intercommunal des eaux de la rive gauche), auquel appartient la commune du Minihic-sur-Rance.

La mission d'EAU DU PAYS DE SAINT MALO consiste à assurer la protection de la ressource en eau, d'en assurer le traitement dans ses 3 sites de production (l'usine de Bois Joli à Pleurtuit ainsi que Beaufort et Landal sur la rive droite), puis de la mettre à la disposition des 5 collectivités chargées d'en assurer la distribution.

Or, le syndicat doit faire face à une double problématique :

1 Environ 60% des besoins en eau se situent sur la Rive droite, alors qu'elle ne dispose que de 40% de la ressource.

2 La capacité de production totale est tout juste suffisante pour assurer la production d'eau journalière nécessaire en période estivale.

C'est pourquoi, afin de garantir l'approvisionnement, il a été décidé d'importer sur la rive droite un complément en eau depuis l'usine de PLEVEN (Côtes d'Armor). A cette fin, une canalisation traversant la Rance a été mise en place en 1981. Une rupture de cette canalisation en pleine saison estivale aurait des effets dévastateurs car la réparation pourrait alors prendre plusieurs semaines et il ne serait plus possible d'alimenter Saint Malo pendant cette période. Pour faire face à ce risque ainsi qu'à l'augmentation de la demande, alors que les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents, il a été décidé de doubler cette canalisation.

Parallèle à 5 mètres de la précédente, cette nouvelle canalisation part du château d'eau (désaffecté) du Minihic pour rejoindre Saint-jouan-des-Guérets, en rive droite de la Rance.

La longueur de cet ouvrage est de 2 825 mètres linéaires dont 1 020 mètres en partie maritime.

Il est à noter que la partie de la canalisation immergée en acier est enrobée de béton (intérieur et extérieur), afin d'assurer son auto-lestage. Elle ne présente aucun risque de flottaison et ne nécessite pas la mise en place de béton pour la maintenir au fond de la Rance. Toutefois, afin de ne pas perturber la navigation, cette canalisation va être ensouillée dans les zones les moins profondes. Elle est assemblée à «La Gautier» puis tirée progressivement vers la rive droite de la Rance, maintenue en surface par des ballons flotteurs, pour être finalement immergée lorsqu'elle sera totalement assemblée.

Par ailleurs, de nombreuses dispositions sont prises pour minimiser les impacts sur le milieu naturel :

- Période d'intervention
  novembre 2017/février 2018.
- Dispositifs de protection des habitats à préserver
- Mise en place de dispositifs anti-turbidité
- Mise en place de rideaux de bulles
- Suivi du chantier par un expert écologue

Le financement de ce chantier, soit 5 000 000€ HT, est assuré à 100% par le SMG35, au titre de la solidarité départementale.

LES TRAVAUX EN COURS AU MINIHIC

BATIMENTS «ADMR», La ferme de l'éclais.

Ce bâtiment communal qui accueillait les services de l'association ADMR a été vendu à la SA La Rance pour un montant de 65 000€. Des travaux de réfection du bâtiment entrepris par le bailleur ont débuté pour créer quatre logements à caractère social.

LES ATELIERS MUNICIPAUX

Situé derrière la salle omnisports, le chantier du futur atelier est lancé depuis novembre dernier en collaboration avec le cabinet d'architecture Atelier 56S et de ECB Ingénierie pour coordonner les différents corps de métiers.

Ce bâtiment situé au plus près des sites entretenus par l'équipe municipale : centre bourg, terrain de sport, cimetière, stade, camping, parc de la mairie, école… Il répond aux nouvelles normes et offrira un confort aux agents techniques pour travailler dans de bonnes conditions. D'un montant prévisionnel de 413 233.76€ TTC, cet atelier devrait être réceptionné à l'été 2018. L'ancien bâtiment sera conservé comme lieu de stockage.

LE CHEMIN DES PISSOIS.

La commune a missionné le cabinet Bourgois pour finaliser le projet d'aménagement du secteur des Pissois. A ce jour, la desserte des réseaux et notamment celui du réseau d'assainissement des eaux usées est encore à l'étude. Le planning des travaux sera défini une fois que les problématiques de desserte des parcelles seront toutes levées.

Plusieurs permis de construire ont déjà été accordés, le secteur devrait à terme accueillir une douzaine de nouvelles maisons.

LA RUE DU MARECHAL LECLERC.

Des travaux important de réfection du réseau d'eaux pluviales a été finalisé en septembre dernier pour résorber ce secteur sensible aux inondations. Ce chantier a été confié à la société EVEN pour un montant de 161 344.32 € TTC.

Un tuyau de 500 mm de diamètre a été posé sous la voie afin de collecter les eaux des rues adjacentes qui rejoignent le ruisseau descendant à Garel. Les agents du service techniques sont ensuite intervenus en complément pour buser, poser des regards et combler les fossés en haut de la rue du Maréchal Leclerc.

En 2018, la municipalité souhaite engager les travaux de finition de la voirie en intégrant des aménagements spécifiques (voie piétonne et cycliste, plateaux ralentisseurs,...) pour sécuriser les différents usagers de route. La commune a d'ailleurs sollicité l'aide du Département (contrat de territoire) et de la Région (contrat de partenariat) pour subventionner une partie des travaux.

ENVIRONNEMENT

LE PARC D'ACTIVITÉS DES REVERDIERS : un environnement de qualité !

Situé sur la commune du Minihic-sur-Rance, le parc d'activités des Reverdiers, géré par la Communauté de communes, accueille actuellement une dizaine d'entreprises. Au cœur du bocage, il propose un environnement de qualité aux entreprises et aux riverains.

Arbres (chênes pédonculés, chênes chevelus, châtaigniers) :
Ce «patrimoine» naturel nécessite un entretien adapté. Pour cela, les grands arbres ont été soignés en 2016 afin de sécuriser le site. Seules les branches mortes pouvant entraîner un danger ont été enlevées. Les arbres morts situés en périphérie de la zone, proche des parcelles agricoles, ont été maintenus pour laisser insectes, oiseaux, petits mammifères y faire leur vie.

Bassins d'orage et espaces prairiaux (600 m²)
Le pâturage des bassins d'orages permet deux fois dans l'année d'y faire un entretien atypique. Tantôt des moutons, tantôt des chèvres, tantôt des poneys sont «intervenus» pour paître et limiter le développement de la végétation. Réalisé en début de saison (avril) et fin de saison (septembre-octobre), cet entretien permet aux fleurs de se développer et d'attirer abeilles, papillons et insectes butineurs. Les oiseaux, cachés dans les haies bocagères, surveillent cela de près !

Haie bocagère (600 mètres) :
Les haies bocagères sont entretenues par un chantier d'insertion et un technicien de la CCCE. L'entretien se résume à maintenir des haies en bonne santé pour préserver la sécurité et la circulation au sein de la zone d'activité. Ces haies, pour certaines anciennes, sont composées d'essences traditionnelles du bocage breton : chêne, noisetier, prunellier, charme, orme, châtaignier…

Verger :
Les arbres fruitiers ont été plantés en 2014. A l'instar des prés-vergers d'antan, une prairie est maintenue au pied des arbres. Tondue une fois dans l'année, elle permet aux insectes de s'y nourrir et prochainement de participer à la formation de fruits !
En parallèle, certaines entreprises de la zone entretiennent leurs parcelles avec des animaux et ont planté des arbres fruitiers. Cette complémentarité offre un cadre optimal aux activités économiques et à l'environnement !

S. Guervéno technicien CCCE

LE PARC, UNE DYNAMIQUE D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'EMERAUDE

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI [1]

51 Parcs naturels régionaux
4300 communes
4 millions d'habitants
15% du territoire français
78% des habitants satisfaits d'habiter dans un Parc naturel régional

Au service du territoire Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, le «Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude» rassemble plus de 120 collectivités, acteurs socio-professionnels et associations. Parmi ses missions, le portage du projet de Parc naturel régional.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional? C'est d'abord la recherche d'un équilibre entre les activités humaines et les patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire. Il s'agit de préserver sans figer, de se développer tout en respectant l'environnement et l'identité locale.

C'est une belle opportunité pour redonner de la cohérence et de la visibilité à ce territoire historique, tisser davantage de liens autour de la Rance, entre les deux départements, entre le sud et le littoral. Plus de 80% des communes du territoire d'étude se sont prononcées à l'été 2017 en faveur du projet.

Les plus-values Parc !

Valoriser le territoire.
Soutenir l'économie locale.
Préserver la nature, nos paysages, notre cadre de vie, nos savoir-faire.
Faciliter les projets innovants de nos entreprises et associations.

+ d'infos sur coeur.asso.fr [2]

[1] Slogan des 51 Parcs naturels régionaux
[2] Association créée en 1994 et présidée aujourd'hui par Didier LECHIEN, Maire de Dinan

ÉCOLE

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

La rentrée scolaire semble déjà loin, les enfants ont repris le chemin de l'école et retrouvé leur enseignante et leurs camarades avec plaisir.
Un petit changement du côté pédagogique, puisque Martine Pillot, maîtresse des toute petite, petite et moyenne sections, a pris sa retraite en juin 2017, après 15 ans de service à l'école du Minihic sur Rance. Nous lui souhaitons une heureuse retraite. Elle a été remplacée par Christine Le Louédec, qui a quitté ses CE1-CE2 pour venir s'installer dans la classe de maternelle. L'équipe enseignante a accueilli Laure Miaud-Boudier, qui a pris en charge les CE1-CE2. Nous lui souhaitons ainsi qu'à ses collègues une excellente année scolaire au Minihic sur Rance.

Quelques projets de début d'année....
Durant cette première période scolaire, les petits élèves de l'école du Minihic ont participé à la semaine du goût : ils ont découvert ou redécouvert avec plaisir (si, si, c'est vrai !) le bon goût des légumes crus de l'automne. Carottes, potimarrons, céléris, radis noirs, betteraves rouges, champignons, choux-fleur ont remporté un vif succès. Quelques fruits également : des pommes, du raisin, des châtaignes, des noix ou encore des noisettes. Ces trésors de la nature ont ravi leurs papilles.
Ils les ont ensuite cuisinés, lors d'ateliers spécifiques avec l'aide de parents volontaires : cookies au potimarron pour les plus petits et gâteaux aux châtaignes et aux noisettes dans la classe des grands, ainsi qu'un gâteau aux carottes pour les CP-CE1.

En octobre, ils sont également allés au cinéma de Pleurtuit voir « les Nouvelles Aventures de Pat et Mat », film d'animation très drôle. Tout le monde a beaucoup apprécié. Les classes maternelles y retourneront en février.

Classe de CP-CE1 : Sandra Dupont
Classe de PS-MS : Christine Le Louédec
Classe de PS-GS : Sophie Dely

SERVICES PERISCOLAIRES

L'école, ce sont aussi des services périscolaires : garderie/étude, restauration scolaire et TAPS (temps d'activités périscolaires). Ces services sont assurés par trois agents : Sophie Leloroux, Marie Hallais et Coralie Rabet. Nelly Pichavant, agent en contrat aidé, complétait l'équipe jusqu'à son départ fin octobre 2017.
Tout au long de l'année scolaire, elles sont présentes auprès des enfants et de l'équipe enseignante et ont une relation privilégiée avec les parents d'élèves. Elles accompagnent les enfants dans leurs actes quotidiens.

Coralie Rabet s'occupe plus particulièrement de la garderie du matin, du mercredi midi et du soir. Elle est en charge du bon fonctionnement des TAPS sur l'école. C'est la personne référente en ce qui concerne les inscriptions et les petits soucis que peuvent rencontrer les parents sur le temps périscolaire.

Marie Hallais travaille avec Sophie Dely, maîtresse des PS-GS. Son rôle est d'assister l'enseignante dans ses tâches pédagogiques quotidiennes : la préparation de la classe, l'accueil des enfants et des parents. Elle accompagne également les enfants aux toilettes, range et nettoie la classe après les activités. Elle a également en charge l'étude, qui accueille les enfants du CP au CM2.

Sophie Leloroux est la personne que tous les enfants de l'école connaissent. Elle assiste depuis de nombreuses années la maîtresse des maternelles. Cette année, elle seconde Christine Le Louedec dans la classe de TPS PS et MS. Elle aussi prépare les activités que propose l'enseignante; elle range, nettoie la classe, accompagne les enfants aux toilettes, prépare et surveille la sieste des petits et surtout vérifie que tous les doudous sont bien là.

A la pause méridienne, elles se retrouvent toutes les trois, pour accompagner les enfants au restaurant scolaire. A table, elles servent les petits et proposent aux enfants de goûter tous les plats. Les anniversaires des enfants sont fêtés avec bougies et gâteaux à la fin de chaque mois.

A chaque période de vacances, elles restent plusieurs jours à l'école et à la salle de restauration pour faire le grand ménage. Tout est nettoyé, lessivé, ciré, brossé. Tout doit être rutilant pour le retour des enfants. Merci à elles pour leur professionnalisme.

MERCI NELLY

Visage familier pendant plus de trois ans, Nelly Pichavant, agent en contrat aidé a quitté ses fonctions le 31 octobre dernier. Investie dans son travail, elle a su partager ses compétences en travaux manuels avec les enfants, soit sur le temps de pause de midi, soit dans le cadre des temps périscolaires.

Elle a été une aide précieuse auprès des agents de l'école, que ce soit pour l'accompagnement des repas ou pour le nettoyage des locaux

Au cours des deux derniers étés, elle a tenu l'accueil du camping avec sérieux et les campeurs ont su reconnaître sa disponibilité.

Son contrat comportait un volet professionnalisation: elle a donc suivi plusieurs cycles de formation qui ont renforcé son désir de travailler pour et avec les enfants. Elle souhaiterait à terme passer le concours d'ATSEM. Nous lui souhaitons de mener à bien son projet .

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

A partir de la rentrée 2018, le gouvernement donne la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de quatre jours à l'école.

La Mairie du Minihic sur Rance a souhaité connaître l'avis de tous les parents d'élèves sur une nouvelle organisation de la semaine, qui prévoit six heures de classe chaque jour et la garderie le matin et le soir. Chaque famille a été destinataire d'un questionnaire sur le maintien ou non des quatre jours et demi. La totalité des questionnaires a été retourné aux services périscolaires.

Les résultats sont les suivants :

- Retour aux quatre jours : 60%
- Maintien des quatre jours et demi : 31,80%
- Sans opinion : 8,20%

Après validation des services de l'État, une délibération des conseils d'école et de la municipalité, les enfants devraient reprendre le chemin de l'école quatre fois par semaine, à la rentrée de septembre 2018.

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le vendredi **16 février 2018** mais les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

OPERATION ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de poche a été reconduit au cours de l'été 2017. Une annonce a été publiée sur le site internet de la commune, une newsletter a été envoyée, un communiqué a également été publié dans la presse.

14 jeunes ont ainsi déposé leur candidature et proposé leur disponibilité. Un planning a été établi lors d'une réunion de présentation, organisée le 30 juin 2017.

Lors de cette première réunion, les différents services de la commune ont été présentés ; les jeunes ont alors donné leur avis sur le service dans lequel ils avaient été affectés ; pour chaque semaine un binôme avait été déterminé.

Le 27 septembre dernier, une petite réunion bilan a permis aux jeunes présents de s'exprimer sur leur implication dans la commune. La réunion a commencé par un tour de table : les jeunes se sont présentés. Ils ont rappelé dans quel service ils ont été affectés (école, service technique, service administratif et camping). Ils ont énuméré les différentes tâches dont ils ont eu la responsabilité : désherbage, arrosage des plantes, nettoyage des tables et des chaises de l'école, entretien et ménage des locaux du camping, accueil, recensement des concessions du cimetière, saisie informatique et classement.

Dans l'ensemble, les jeunes ont trouvé cette expérience intéressante et enrichissante.

Les encadrants se sont montrés très satisfaits du travail effectué par les jeunes. Ils ont respecté les consignes et ils ont travaillé sérieusement. Leur aide a été précieuse.

Comment fonctionne le dispositif argent de poche ?

- Il faut avoir plus de 16 ans mais moins de 18 au moment de la mission, s'engager pour une période d'une semaine sur les vacances scolaires d'été. La rémunération est de 5 euros par heure

- Les jeunes travaillent cinq demi-journées par semaine.

- L'opération argent de poche fonctionne également lors des manifestations communales suivantes : le repas des aînés, la cérémonie des vœux. 4 jeunes participent au service pour ces évènements.

Le dispositif sera reconduit pour l'été 2018. Les volontaires sont invités à venir s'inscrire en mairie.

Cette année la commune a accueilli : Louis POULARD, Agathe RABET, Mélanie ALLÉE, Elise PENVERN, Léo RIVÉ, Anna FERNANDES, Léa CHARBONNEL, Nathan SERVIGNAT, Jeanne MARONGIU, Léonard MARONGIU, Léo FAGUAIS, Arnaud GRAVE, Garance ROLLAND, Elsa LEMASSON.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA POSTE

Dans notre bulletin de janvier dernier, nous évoquions la mise en place d'une nouvelle organisation du service postal au niveau communal courant 2017. Les choses se mettent en place doucement et le mode de fonctionnement retenu est le suivant : création d'un poste de facteur-guichetier dont la double fonction consistera d'une part à assurer l'accueil du public et d'autre part à assurer la distribution du courrier.

La partie guichet est en place. Depuis le 21 novembre 2017, Isabelle VIGOT, factrice titulaire, vous accueille de 10h30 à 12h30, du lundi au samedi. A ce jour, sa tournée n'est pas encore définie. Elle le sera au cours du 1er trimestre 2018.

Isabelle s'est portée volontaire pour occuper ce poste car il lui permet de continuer son activité de factrice qu'elle apprécie particulièrement, tout en élargissant ses connaissances et sa compétence professionnelle à travers son activité de guichetière.

Cette nouvelle organisation devrait permettre de pérenniser le bureau de poste au Minihic-sur-Rance et de mettre fin aux fermetures récurrentes du bureau car un remplacement est prévu en cas de maladie ou congé.

Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle et beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions.

TÉLÉTHON 2017

une édition sous le signe de la bonne humeur

Certains diront que participer au Téléthon est surfait, ou qu'il y a bien d'autres causes à défendre… Certes. Pourtant, cette année encore, plusieurs associations du Minhic sur Rance ont répondu présentes à l'appel de la municipalité et ont fait preuve de solidarité avec les personnes atteintes de myopathies. Par leur action, elles ont donc contribué à la recherche médicale génétique, tout en créant du lien social.

Cette année nous avions au programme :

Samedi 02 et dimanche 03 décembre, une pièce de théâtre mise en scène et jouée par des Minihicois, majoritairement issus du Comité des fêtes, accompagnés de Pleurtuisiens. Ils se sont improvisés acteurs avec humour et ont su faire rire le public venu nombreux. 210 personnes ont répondu à leur invitation. La bande à «Momo» nous a fait passer une excellente soirée, toute en légéreté et humour. Ils nous ont montré un véritable talent d'acteurs et ont ainsi récolté 1200€ pour le Téléthon 2017. Forte de son succès, la bande à «Momo» compte poursuivre sa belle aventure en pérennisant la troupe. Avis aux amateurs.

Le 18 novembre, lors de sa traditionnelle choucroute, l'ARCA a organisé une tombola qui a permis de récolter 447 euros, qui seront intégralement reversés à l'AFM.

Le vendredi 08 décembre, sur les temps d'activité périscolaire, la toute nouvelle Association Ultimate Frisbee a proposé aux enfants de l'école du CE1 au CM2 de venir s'initier à cette nouvelle activité. Accompagnés de plusieurs parents d'élèves, 28 enfants ont répondu présents.

Le Samedi 09 décembre : l'Association des Parents d'Elèves a organisé une course d'orientation. Le Club des Ajoncs a proposé une randonnée commentée et des jeux de société tout au long de l'après midi ainsi qu'une vente d'objets réalisés par le Club. Lors de leurs puces couturières du 11 novembre, ils ont également vendu des réalisations faites maison et loué des emplacements aux exposants au profit du téléthon.
Avec ces actions, le club a collecté 2 670€.

Le Dimanche 10 décembre, les conditions météorologiques ont fortement perturbé la participation de la randonnée du «cyclothon». Cependant de nombreux cyclistes sont venus apporter leur obole, ce qui a permis de collecter 196€ pour cette activité.

Finalement la somme totale collectée en 2017 s'élève à 4 698€.

CAMPING : bonne fréquentation estivale

Malgré les conditions climatiques très médiocres de l'été 2017, le camping du Rivage a reçu la visite de 1070 visiteurs dont 93 étrangers pendant les deux mois et demi de son ouverture. Plusieurs raisons expliquent ce résultat encourageant, légèrement supérieur à celui de l'année précédente :

- Un emplacement exceptionnel offrant une vue remarquable sur la Rance et Saint-Suliac.
- Une visibilité accrue sur divers supports, dont internet.
- Un rapport qualité prix compétitif.

L'été s'est donc globalement plutôt bien passé avec toutefois quelques soucis d'ordre technique (panne électrique récurrente et évacuation des eaux usées), ne pouvant être résolus de façon satisfaisante en pleine saison. Les services techniques sont donc intervenus dès la fermeture du camping, pour ce qui concerne les eaux usées, et en début d'année 2018 des travaux importants seront entrepris pour remettre en état le réseau électrique.

Nous tenons à remercier Nelly et Quentin qui, comme l'atteste le livre d'or, ont assuré un accueil de qualité tout au long de la saison.

DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE

Depuis la rentrée, votre bibliothèque s'est enrichie de nombreux ouvrages, tant pour les petits que pour les adolescents et les adultes avec, bien sûr, les derniers grands prix littéraires, mais aussi des BD et des livres en grands caractères.

Les bénévoles reçoivent régulièrement quelques classes de l'école, tout au long de l'année, et souhaitent vous voir, nombreux, en vous rappelant les jours et heures d'ouverture :

- **Mercredi : 10-12 h**
- **Jeudi : 18-19 h**
- **Samedi : 10-12h**

ACTUALITE DU CCAS

Une page CCAS a été créée sur le site internet de la mairie. Vous pouvez y retrouver les différentes aides sociales.
Madame ALLEE, adjointe aux affaires sociales, peut vous aider à remplir les dossiers. Pour cela, il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, elle peut se rendre à domicile.

Demande d'aide au chauffage

Demande de logements sociaux

Les dossiers complétés devront étres déposer au secrétariat de la mairie, qui se chargera de le transmettre aux divers organismes.

Demande d'aide d'association à caractère social

Les demandes sont à effectuer avant le mois de mars pour être soumises au conseil d'administration du CCAS qui détermine l'octroi de l'aide ou pas ainsi que son montant.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Des dossiers sont disponibles en mairie.
L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et / ou qui éprouvent des difficultés à accomplir certains actes de la vie quotidienne.
Elle est versée par le conseil départemental. Cette aide est accordée sous conditions de revenu.
Les seniors ne répondant pas aux critères de l'APA peuvent tout de même prétendre à l'aide-ménagère.
Ce dossier doit comporter un certain nombre de pièces obligatoires.
Afin de vous faciliter la tâche pour constituer celui-ci il est possible de faire les photocopies en mairie. Lorsque le dossier est complet, la mairie se charge de l'envoyer à l'agence départementale.

Attention à ce jour, il y a deux mois de délai avant que le dossier ne soit étudié en commission.

Un nouveau-né, un arbre

Comme l'an passé, le CCAS a reconduit l'opération «un arbre un enfant». 9 enfants sont nés entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017. Sept enfants étaient présents à savoir : Agathe, Gabin, Mona, Calie, Gabriel, Gaston et Anaé. Ce sont les parents présents qui ont planté les arbres, le prénom de l'enfant et la date de plantation sont indiqués sur l'arbre. Il appartient aux parents de renouveler l'étiquette de temps à autre.
Le traditionnel bavoir conçu par Catherine MENARD (Cathy Couture) et brodé du logo du Minihic par Carolyn SINCLAIR a été remis.

Repas des aînés

Notre repas des aînés a encore eu du succès cette année. 120 minihicois ont répondu présent pour ce repas convivial préparé par le traiteur Les Hermelles. C'est au son des chansons interprétées par l'orchestre FASILA que nos dynamiques aînés ont pu ensuite danser durant l'après-midi.

Les doyens de l'assistance étaient Madame Elise VAN DEN ABBELLE et Monsieur Albert BREGEON.

Cette année, une tombola a été organisée. Les heureux gagnants ont emporté un excellent panier garni.

ADMR

L'association ADMR BORDS DE RANCE propose des prestations auprès des familles, des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, et leur apporte une aide pour les actes essentiels de la vie.

Une aide et un accompagnement des familles

Ponctuellement ou quotidiennement, vous pouvez compter sur nous pour prendre soin de vos enfants, assurer des gardes, les accompagner à l'école, intervenir sur des horaires atypiques ou assurer l'entretien de votre logement ou du linge (repassage).

Accompagner pour préserver l'autonomie

Pour mieux vivre chez vous, nous vous accompagnons dans les actes quotidiens de la vie au travers d'une gamme de services adaptés à vos besoins. L'association assure des prestations d'aide au ménage et repassage, aide au lever et/ou coucher, aide à la toilette, aide au repas, aide aux courses et entretien du logement.

Rompre l'isolement des personnes en perte d'autonomie et soutien aux aidants

Le mardi 5 septembre à la salle «de Dieuleveult», l'association a convié les personnes aidées par l'ADMR mais aussi, dans un souci de partenariat, des personnes de l'EHPAD et autres Minihicois et Minihicoises intéressés, à une animation chant, très appréciée des 50 convives, assurée par Ann LAORA ! Un goûter convivial a clôturé cette après-midi festive. De l'avis des participants, cette animation fut une réelle réussite, pour preuve les nombreuses sollicitations pour réitérer rapidement cette expérience !

Des bénévoles actifs, des professionnels compétents

Une équipe de bénévoles anime l'association, assure des visites au domicile des personnes aidées et, par une présence de proximité, veille au repérage des situations d'isolement. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, nous vous réserverons un accueil chaleureux, chacun pouvant contribuer selon ses envies, ses compétences et son temps.

Contactez-nous dans nos nouveaux locaux !

En raison de la transformation des anciens locaux, l'association a été contrainte de déménager. La Mairie du MINIHIC SUR RANCE, attachée à notre réseau de solidarité de proximité, s'est immédiatement associée à nos recherches et Monsieur CHAMPOLLION, directeur de l'EHPAD Thomas BOURSIN, soucieux de développer des partenariats, s'est proposé pour accueillir notre siège au sein de son établissement, en proposant des locaux agréables et adaptés à l'accueil du public.

ADMR des BORDS DE RANCE – EHPAD 11 rue Angèle Belair 35860 Le MINIHIC SUR RANCE

bordsderance.asso@admr35.org – 02/99/88/67/75

COMITÉ DES FÊTES

Association à but non lucratif, le comité des fêtes a à coeur d'animer la commune, en vous proposant plusieurs manifestations : repas à thème, concert, spectacle pour enfants et chasse aux œufs à Pâques, fête de la musique et feu de Saint Jean, braderies.

Pour lancer l'année 2018, nous invitons toutes les personnes qui souhaitent participer à la vie de notre association à notre assemblée générale qui se tiendra le vendredi 19 Janvier à 19h30 salle Philippe de Dieuleveult. Il ne s'agit pas d'être présent à toutes les manifestations mais de donner de son temps selon ses disponibilités. Ce sera l'occasion de faire le bilan des divers événements qui ont rythmé la vie de la commune au cours de l'année 2017, de rencontrer les différents membres de l'association et de proposer votre aide, pour l'une des huit manifestations que nous organiserons au cours de l'année 2018.

Parmi les différentes dates à retenir, notez dans vos agendas le samedi 3 février 2018 : un concert vous sera proposé à la salle de Dieuleveult (le succès de notre première édition et les retours positifs de ce concert nous motivent à renouveler cette expérience). Le 23 juin 2018 aura lieu notre traditionnel feu de Saint Jean et la fête de la Musique. A ce propos, nous sommes à la recherche de groupes ou de chanteurs prêts à se produire ce jour-là.

N'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible, soit sur notre page Facebook : comité des fêtes du minihic-sur-rance, soit par téléphone au 06 30 60 12 56.

Au nom de toute l'équipe du Comité des Fêtes, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Le président, Pascal Brion

SAINT BUC : Un programme de qualité

S'il fallait faire un bilan de la saison 2017, a priori, il n'y aurait pas grand-chose à en dire.
Comme d'habitude, l'association a présenté quatre expositions, organisé huit «Mercredis de Saint Buc» répartis entre concerts et conférences.
Comme d'habitude, nous étions 52 visiteurs en car pour la sortie «Patrimoine».
Sainte Anne a été célébrée le 26 juillet. La vie associative a répondu à ses obligations statutaires.
Et les Journées du Patrimoine ? Une deuxième édition réussie.
Bref, on pourrait croire à de la routine.

Et pourtant…
Il nous faut un an pour organiser un programme, pour concilier des dates avec les disponibilités des intervenants, trouver l'adéquation entre nos ambitions et nos moyens, assurer l'avant, le pendant et l'après.

Mais quelle joie de voir la chapelle pleine, les sourires, d'entendre les applaudissements crépiter sous sa voûte. La chapelle est connue. La chapelle vit.

Alors, merci à tous. Dévoués administrateurs, fidèles adhérents, public d'un soir ou habitués.

Oui, nous préparons l'année 2018 avec enthousiasme. Nous ne pouvons pas louper un tel rendez-vous puisque cela fera 30 ans que ça dure. On compte sur vous !

Chantal Dehaye, Présidente http://www.saint-buc.fr/ saint.buc@gmail.com

CLUB « LES AJONCS »

Etes-vous trop jeunes ?
Quand nous invitons nos relations ou nos voisins à venir nous rejoindre au Club, soit pour nos activités sportives, soit pour nos rendez-vous du jeudi, il nous arrive d'entendre : «Je ne suis pas encore prêt !», sous-entendu «je n'ai pas encore l'âge».
Le Club Les Ajoncs n'est pas le club des anciens. C'est un club de loisirs où chacun peut trouver une activité qui lui convient.
Pour les plus sportifs : la marche rapide avec bâtons, les randos hebdomadaires (7 à 10 km) ou mensuelles à la journée (15 à 20 km) avec pique-nique sur le dos. Pour les moins rapides : la marche douce (4 à 6 km) tous les lundis après-midi.

Pour ceux ou celles qui veulent entretenir leur forme : le mardi matin gym ballon (Pilates) et/ou le vendredi matin gym (cardio, abdos, équilibre et coordination).

Pour tous : les rendez-vous du jeudi après-midi. 50 personnes, en moyenne, se retrouvent à partir de 14h à la salle Philippe de Dieuleveult. 50% d'entre elles participent activement à l'atelier « loisirs créatifs » (patchwork, boutis, broderies et fabrications diverses).

Les jeux occupent le reste de l'assistance :
- jeux de société (rummikub, scrabble, toc, etc.)
- jeux de cartes (tarots, belote, etc.)
- jeux de boules (selon météo)
- atelier informatique : régulièrement notre «spécialiste maison» propose son assistance aux adhérents qui rencontrent des problèmes pour l'utilisation de leur matériel informatique.

Par ailleurs, nous organisons aussi des animations (conférences, braderie, spectacles, visites guidées).
Pour la saison 2017/2018, nous innovons avec l'organisation d'une semaine à la neige. 27 personnes partiront dans les Alpes au mois de mars faire du ski ou des randos raquettes.

Etes-vous vraiment trop jeunes pour toutes ces activités ?

Pour 2018, le Club « Les Ajoncs » vous souhaite une année riche de rencontres et d'activités.

Contacts : Jacques Mailfert 02.99.88.56.00 Réginald Robin 02.99.88.66.90

LES MINIH' BOUTS

L'association les Minih'Bouts est un ESPACE JEUX qui accueille les enfants de quelques mois à trois ans, accompagnés d'un parent, d'un grand-parent, ou d'une assistante maternelle. C'est un lieu de socialisation, d'éveil, de découverte et d'apprentissage pour les tout-petits. C'est également un lieu d'échanges et de convivialité pour les adultes. Les Minih'Bouts est une association collaborative et participative où chacun peut s'investir et animer des séquences auprès des enfants. Elle existe depuis 2005 sur la commune et témoigne d'un savoir-faire et d'un savoir-être auprès des plus jeunes habitants.

«Tu es âgé de quelques mois à 3 ans, tu as envie de rencontrer plein d'amis, de jouer, de sauter dans la piscine à balles ! D'écouter des histoires et de la musique, de devenir un artiste en herbe, de partager des expériences sensorielles et motrices et bien d'autres surprises ! Alors, rejoins-nous !

Tu seras accueilli à l'espace jeux des «Minih'Bouts», le jeudi matin de 9 H 45 à 11 H 45 (en période scolaire), par des personnes bénévoles. A bientôt !»

L'espace jeux des «Minih'Bouts» se trouve au-dessus de la bibliothèque municipale. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le : 02 99 88 61 70.

MOVE IN MINIHIC

Vous souhaitez reprendre le sport ou démarrer une nouvelle activité physique ?

Rejoignez Move in Minihic ! NOUVEAU cette année : vous pouvez participer à nos cours de fitness à la carte !

Un carnet de 10 tickets à 5€/ séance (cardio et / ou renfo) est disponible.

Pour rappel, les cours ont lieu chaque jeudi à la salle de La Lorgnette au Minihic. A 19h30, cours de renforcement musculaire de 45 minutes suivi d'un cours de cardio de même durée.

Vous n'êtes pas disponible sur ce créneau ou préférez travailler en extérieur ?

Venez vous oxygéner ! Plusieurs Cross training auront lieu le **dimanche de 10h45 à 11h45.**

David MONTOIS, notre coach sportif, vous fera travailler par intervalles : du cardio et du renforcement musculaire sur les terrains variés et idylliques du Minihic.

La participation est de 5€/personne, à régler sur place.
10 participants minimum et 20 maximum....
Les conjoints, enfants, voisins, amis ... sont les bienvenus!
Les exercices sont accessibles à tous les niveaux.
Les dates à retenir : dimanches 3/12, 14/01 et 25/2
Renseignements et inscriptions : Sabrina 06 49 33 46 94

YOGA

Les cours de yoga vous accueillent chaque mercredi à la Salle de La Lorgnette de 17h30 à 19h. Guidée par Caroline Thomazeau, cette pratique est accessible à tous et permet à chacun de développer à travers le travail postural et l'exploration du souffle pour une meilleure compréhension de l'équilibre du corps. Chacun est accompagné individuellement afin de gagner en capacité de relâchement et en autonomie dans la pratique.

Ce même apprentissage du yoga est enseigné au Minihic-sur-Rance auprès des enfants de l'école, dans le cadre des TAPS. Au fil des années, Caroline a pu observer l'évolution des élèves dans leur capacité de concentration, en les introduisant à la pratique du silence à travers les postures de yoga et les exercices de relaxation. A la demande des élèves, certains cours ont pu être guidés en silence, comme ce vendredi après-midi sur le thème de l'arbre où, après 50 minutes, il était même difficile de faire sortir les élèves du silence : « C'est trop bien le silence ! » soupirait Clémence (CM2) à la fin du cours. Il faut ajouter que cette pratique est rendue possible grâce au travail effectué dans les autres ateliers TAPS, notamment l'atelier Théâtre de Yves Lemasson (Compagnie La Goule aux Fées), dans lequel les enfants apprennent à reconnaître leur corps dans l'espace et à gérer leur prise de parole.

Le yoga relie ainsi les apprentissages et le vécu de chacun, en permettant aux enfants comme aux adultes de retrouver un équilibre et de se ressourcer.

Caroline Thomazeau (Association AHYM – France) est Professeure de Yoga et de Méditation diplômée et membre titulaire de la FIDHY. Renseignements sur les cours et mini-stages au 06 62 35 40 56 ou ahymfrance@gmail.com

UNE NOUVELLE ASSOCIATION AU MINIHIC

Depuis septembre, les terrains de sport de la commune sont foulés par les adhérents d'une nouvelle association : «Emeraude Ultimate Frisbee». Ces sportifs pratiquent un sport collectif mixte en plein essor en France, coordonné par une Fédération Flying de Disc France (FFDF). L'Ultimate se pratique sur herbe, en salle et sur la plage, où 2 équipes de 7 joueurs s'affrontent avec un frisbee.

Nos entrainements ont lieu le jeudi à 19h00 dans les structures sportives de la commune. Nous sommes 20 adhérents. Tous les Minihicois sont les bienvenus, de 17 à 77 ans, hommes et femmes.

L'association a proposé une séance de découverte dans le cadre du téléthon, pendant les temps d'activité périscolaire, le 8 décembre, et un tournoi indoor interne à la salle multisports le 21 décembre 2017. La prochaine date à retenir est le dimanche 28 Janvier : match amical Saint Brieuc/Rennes (terrain en herbe 10h00).

Matthieu DABROWSKI.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA BAIE DE LA LANDRIAIS

2017

Les amis de la baie de la Landriais ont accueilli le 7 Mai, autour du NAN, tous leurs amis et admirateurs du monument historique pour une fête de la voile traditionnelle : matelotage, charpente et menuiserie de marine, exposition de photos, visite du NAN : une vraie réussite qui inscrit un peu plus le Minihic dans la tradition de la construction navale.

Le 6 Août, le trophée Jules Campion, dépassé par son succès, a dû refuser des candidats et encore une fois les bonnets rouges ont barré la Rance le temps d'une traversée.

Les animations nautiques de Notre Dame de la Miette au Quinze Août rencontrent toujours le même succès auprès des dorissiers et des enfants, sans oublier le superbe feu d'artifice.

Les journées du patrimoine ont permis de montrer l'avancement significatif de la reconstruction des perrés sur la partie Chemin de l'Aubier, avec une vente de pierres et une démonstration de mise en œuvre, sous l'œil vigilant de nos «épouvantépaves» dressés comme une armée pour éloigner les «intrus et malfaisants» qui polluent nos grèves.

2018

La baie de la Landriais se réveillera après l'hiver, pour la grande fête du NAN en RANCE, le 21 Juillet. Le bateau sera montré au public au mouillage devant la baie et l'on pourra monter à bord pour des balades en Rance sous voiles. A cette occasion, nous organiserons la deuxième édition du championnat de Rance de godille. Puis, nous aurons le Trophée Jules Campion pour sa sixième édition, le 6 Août à 11 heures avec un nombre limité à cent participants.
Inscriptions : amisdelabaielandriais@gmail.com. Ensuite, nous accompagnerons nos amis de Notre Dame de la Miette pour les jeux nautiques du 15 Août après midi. Nous clôturerons la saison avec les journées du patrimoine et, à cette occasion, une manifestation pour les dix ans de la restauration de la cale.

Visitez notre site : www.calesechedelalandriais.fr

Le Président JC Dehaye

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES à Dinan

LE MOAL LADEUILLE Raphaël, Michel, Claude	29/06/2017

NAISSANCES à Saint-Malo

CHAMPOLLION Agathe, Isabelle, Marie	19/02/2017
KERMANACH Hanna, Emilie, Magdalena	09/03/2017
COURTEL Gabin, Thierry, Pierre	17/06/2017
DEMY Mona, Cara, Chiloé	02/07/2017
LOPIS Calie, Christine, Catherine	24/07/2017
MARCHAL Lucas, Oea	04/09/2017
MACHETEL Gabriel, Alain, René	17/09/2017
LEPETIT Côme	20/10/2017
LEMÉE Anaë, Gwen	20/11/2017

MARIAGES

ADOLPHE Yann et LEBRETON Coralie	22/07/2017
BARHOUMI Chakib et LE GUERN Karine	05/08/2017
BUTTON Steven et DEPINCÉ Anne-Charlotte	09/08/2017
GENICON David et PONS Roseline	26/08/2017
SÉVIN Olivier et LE BOUHELLEC Hélène	09/09/2017
DANIEL Jean Vincent et COURTET Guillaume	30/09/2017

DÉCÈS

de RIBAUCOURT Edouard	08/01/2017
GOUJAT Pierre	29/01/2017
DESCAMPS Serge	21/04/2017
DOAT Jeanne, née PINSMAILLE	03/05/2017
JORDAN Marie-France, née CAGNAUX	22/06/2017
GUINCHE Marcel	21/07/2017
LEBOUC Jean-Paul	31/07/2017
LEBRET Jean-Paul	21/11/2017
CHEVALIER Nicole née LE GUERN	26/12/2017

Maison de retraite

VITEL André	02/01/2017
ROUSSIN Yvonnenée LE FRIEC	13/02/2017
VERMET Nelly née CLOTTEAUX	02/03/2017
SALLES Lucienne née DELAHAYE	06/04/2017
ANCONETTI Claudine, née MOREL	16/04/2017
LEBARBIER Augustine, née PELLERIN	28/04/2017
MASSOT Pierre	14/05/2017
ABBÉ Jeanne, née RENAULT	31/05/2017
LESNE Yvonne, née ADALBÉRON	15/06/2017
SABOURIN Hubert	25/06/2017
MADEC Yvette, née PENNEC	18/07/2017
BRULÉ Catherine, née MIOSSEC	05/10/2017
DUCHESNE Andrée, née POILPRÉ	10/10/2017
FLAUX Marie, née DESBOIS	18/10/2017
DUWEZ Simonne, née LEVENT	13/11/2017
LOQUIER Anne-Marie, née LEBRET	14/11/2017
LE VERN Andrée, née ROINNEL	16/11/2017
NÉDELLEC Roseline, née RABIN	19/11/2017

MAIRIE :
Tél. : 02 99 88 56 15 - Fax : 02 99 88 57 96
Mail : mairie.minihic@wanadoo.fr
Site internet : www.le-minihic-sur-rance.fr
Heures d'ouverture :
Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h
Fermeture au public Mardi et Jeudi

Permanences :
Adjoints : Culture - Affaires scolaires et sociales
Mercredi et Vendredi à partir de 14h30 sur RV
Maire et Adjoints : Urbanisme - Travaux - Finances
Le matin sur RV.